

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 12 AVRIL 2022 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement de André DALLER), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danièle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Fabrice CUVILLER (en remplacement de Francis CHENOT), Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Michel CADOUX, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Richard MEYER (en remplacement de Jean-Louis LEXTREYT), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Francis CHENOT, Blandine PETRIGNET, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Jean-Claude ALEXANDRE, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Marcel JOBARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Gilles STUNAUT, Florence ZITO.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Blandine PETRIGNET a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Alain TRAPET.

Jean-Luc ROSIER a donné pouvoir à François MARQUET.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Eliane QUATREHOMME.

Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Frédéric GROSNICKEL, DGS - Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs – Isabelle RIGONI, Secrétariat général – Muriel PIERRE, directrice financière – Clara DE LA BROISE, chargée de communication.

Le Président ouvre la séance et procède à l'installation de nouveaux élus au sein du conseil communautaire. Il s'agit de :

- Samia DJEMALI, maire de Corcelles-lès-Cîteaux, déléguée titulaire, en remplacement de Hervé PETIT ;
- Daniel MAKUC, adjoint de Corcelles-lès-Cîteaux, délégué titulaire, en remplacement de Ludovic MILLE.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Projets de délibérations

Affaires financières :

Monsieur GRAPPIN indique que l'année 2022 est l'année du deuxième budget de la nouvelle mandature et de la nouvelle gouvernance de la Communauté de communes, Il s'inscrit dans la stratégie financière engagée en vue de restaurer progressivement un équilibre structurel durable permettant :

- De rembourser le capital de la dette,
- D'autofinancer les petits investissements,
- De réinvestir dans des projets structurants pour notre territoire.

Il s'inscrit encore dans un contexte sanitaire qui devrait cependant limiter l'impact de l'activité des services.

Ce budget doit également faire face à un niveau d'inflation élevé, à l'envolée des prix des matières premières et des tarifs de l'énergie soit un surcoût estimé en termes de fluides d'au moins 230 560 €.

Un GVT estimé à 3% pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice, de la revalorisation des grilles de catégories C et des avancements d'échelon et de grade pour un surcoût de 265 170 €.

Une enveloppe à hauteur de 150 000 € pour la mise en œuvre de la part variable du régime indemnitaire, qui constitue un juste retour des choses pour les agents qui ont fourni des efforts importants suite aux réorganisations et à la crise sanitaire.

Le Président exprime la crainte de voir le marché de restauration scolaire subir une inflation importante dans le cadre de l'appel d'offres en cours et qui fera l'objet d'une délibération en juin 2022.

Madame VENTARD et les Vice-Présidents présentent les inscriptions budgétaires des différentes compétences.

Le Président indique qu'il a tenu à inscrire une première enveloppe pour le projet de territoire dès maintenant sans attendre la finalisation de la démarche.

Le Président indique qu'il a tenu également à inscrire une enveloppe pour un élargissement du CLAS, pour l'éveil musical, pour le cinéma en plein air et la diffusion culturelle dans les villages.

Il considère également qu'il faut ouvrir un maximum la piscine de Nuits-Saint-Georges en été.

Sur le conseiller numérique, nous disposons d'un agent ce qui n'est pas suffisant. Ce service est en lien étroit avec l'Espace France Services qu'il faudra faire rayonner sur tout le territoire à travers par exemple une antenne sur Gevrey-Chambertin.

Sur le budget principal, Madame VENTARD évoque la répartition des charges de structure. A ce stade, la somme inscrite au BP 2022 est équivalente à la somme du BP 2021. L'ajustement se fera sous forme d'une DM après examen dans les conseils d'exploitation.

La Vice-Présidente présente les propositions d'évolution des taux de + 6,65 % sur le Foncier Bâti et non Bâti et la CFE. Elle rappelle que ce sont les seuls leviers qui restent pour dégager des recettes fiscales supplémentaires.

Le Président présente les chiffres de cette augmentation sur les bases moyennes.

Il indique aussi que ces recettes supplémentaires ne suffiront pas à financer les frais liés à l'inflation du coût des fluides.

Des augmentations plus significatives des taux ont été étudiées mais rejetées par la commission des Finances et le Bureau.

Quant à la CFE, nous n'aurons peut-être plus la possibilité l'année prochaine d'appliquer la majoration spéciale.

Monsieur ROCHET souhaite connaître la position des détracteurs de ces propositions.

Monsieur SEGUIN précise que la commission des finances a voté à l'unanimité contre une augmentation du FPIC. Pour les taux, il indique que la proposition d'augmentation de 25 % a été rejetée par la commission.

La Vice-Présidente confirme qu'elle a rapporté la position de la commission sur le FPIC au Bureau.

Sur la hausse des taux, Monsieur SEGUIN considère que la gouvernance commet une faute en proposant une augmentation. Pour lui, le signal envoyé aux entreprises est très négatif alors qu'il y a des marges de manœuvre au niveau des excédents. Il existe également des possibilités pour dégager de la recette supplémentaire à travers le prix de vente des parcelles des zones d'activité.

Monsieur PLAZA précise que l'inflation est à 3,6 %. Il rappelle que les entreprises vont subir un coût de grâce à travers l'augmentation de la CFE.

Monsieur le Président déplore qu'avec la réforme de la taxe d'habitation les collectivités n'aient plus de levier.

Madame VENTARD précise qu'elle retranscrit fidèlement, en Bureau, les propos tenus en commission des Finances.

Sur les investissements, Monsieur le Président aborde le dossier de la Karrière. Ce projet n'est, à ce stade, pas inscrit au BP 2022 dans l'attente de précisions sur le montage juridique et financier. Avant la fin de cette année, une DM pourra être prise si les précisions sont apportées.

C/22/44 – Subventions aux personnes de droit privé et organismes des droits publics – Année 2022.

C/22/45 – Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'exercice 2022.

C/22/46 – Fixation des attributions de compensation de taxe professionnelle provisoires – Année 2022.

C/22/47 – Service commun Secrétariat de mairie – Vote du forfait prévisionnel 2022.

C/22/48 – Direction technique – Vote des tarifs d'activités 2022.

C/22/49 – Budget primitif commun Scolaire – Exercice 2022.

C/22/50 – Budget Scolaire – Subventions aux coopératives scolaires – Année 2022.

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

C/22/51 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2022.

Monsieur LUCAND propose de dissocier la délibération entre la fiscalité Ménages et la fiscalité Entreprises car il sera en désaccord sur l'augmentation des impôts ménages. Il se souvient d'une époque où il était impossible d'envisager l'augmentation de la pression fiscale.

Le Président indique qu'avant d'augmenter la fiscalité, il a diminué les dépenses. Si ces recettes ne sont pas au rendez-vous, nous ne pourrions pas investir.

Monsieur SEGUIN précise que les marges de manœuvre de demain seront les bases des entreprises qui vont s'installer sur les zones d'activité.

Monsieur MORIN dit qu'il n'a pas pu être présent en commission des Finances et que s'il avait été présent, il aurait refusé l'augmentation des taux.

Monsieur CARTRON intervient pour indiquer que cette augmentation des taux ne va concerner que quelques propriétaires et les entreprises.

Un vote sur le choix du bulletin secret pour le vote de cette délibération a lieu. Seuls 13 conseillers sont favorables au bulletin secret. Le vote se fera donc à main levée.

Sur le taux de CFE, il y a 54 voix Pour, 14 voix Contre et 4 Abstentions.

Sur les taux de FB/FNB, il y a 55 voix Pour et 17 voix Contre.

C/22/52 - Budget primitif Principal – Exercice 2022.

Délibération adoptée par 64 voix Pour et 8 Abstentions.

C/22/53 - Budget primitif Eau régie – Exercice 2022.

C/22/54 - Budget primitif Eau DSP – Exercice 2022.

C/22/55 - Budget primitif Assainissement Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Exercice 2022.

C/22/56 - Budget primitif Assainissement DSP Sud Dijonnais – Exercice 2022.
C/22/57 – Budget primitif Déchets CC Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges – Exercice 2022.
C/22/58 – Budget primitif ZAE Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Exercice 2022.
C/22/59 – Budget primitif ZAE Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Exercice 2022.
C/22/60 – Budget primitif ZAE Gilly-les-Cîteaux I « La Petite Champagne » - Exercice 2022.
C/22/61 – Budget primitif ZAE Gilly-les-Cîteaux II « La Petite Champagne » - Exercice 2022.
C/22/62 – Budget primitif ZAE Morey-Saint-Denis « Aux Quatre Pieds de Poiriers » - Exercice 2022.
C/22/63 – Budget primitif Energie Chamboeuf - Exercice 2022.
C/22/64 – Budget primitif Transport » - Exercice 2022.
C/22/65 – Reprise et constitution d'une provision comptable pour créances douteuses – Année 2022.

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Assainissement :

Monsieur POULLOT présente les délibérations :

C/22/66 - Tarification pour les participations à l'hectolitre vinifié aux frais de fonctionnement 2021 des stations d'épuration de Flagey-Echezeaux et Meuilley.

C/22/67 - Modification du délai de raccordement et évolution tarifaire de la participation au fonctionnement de l'assainissement collectif (PFAC).

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Petite Enfance et Enfance Jeunesse :

Madame DUREUIL présente les délibérations :

C/22/68 - Tarification compétence Petite Enfance et Enfance Jeunesse.
Délibération adoptée par 63 voix Pour, 4 voix Contre et 5 Abstentions.

C/22/69 - Réactualisation du règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires.
Délibération adoptée par 71 voix Pour et 1 Abstention.

Le Président indique qu'il a demandé aux services de tout mettre en œuvre pour que les agents de l'Enfance/Jeunesse connaissent leur emploi du temps avant les vacances d'été. Du coup, la période d'inscription sera anticipée de mai à début juillet.

Culture :

Monsieur BORTOT présente la délibération C/22/70 -Tarifs de l'école de musique.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines :

Monsieur BARTHELEMY présente les délibérations suivantes :

C/22/71 - Modification temps de travail – Direction Enfance Jeunesse.

C/22/72 - Tableau des emplois.

C/22/73 - Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Attaché en un emploi permanent à temps complet au grade de Rédacteur – Service commun Secrétariat de mairie.

C/22/74 - Recrutement d'un contrat CAE dans le cadre du parcours emploi compétences – Direction de l'action culturelle et sportive.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Fin de la séance à 21h30.